



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 16 juin 2020 à 18h30 heures,

A la salle polyvalente de Drumettaz-Clarafond – route du chef-lieu

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	T	Michelle BRAUER	Départ après la 35 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Gilles CAMUS	
4	AIX-LES-BAINS	T	Lucie DAL PALU	
5	AIX-LES-BAINS	T	Karine DUBOUCHET-REVOL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 47 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Dominique FIE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
12	AIX-LES-BAINS	T	Philippe LAURENT	Départ après la 33 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marie MANZATO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Christophe MOIROUD	
15	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
16	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	Départ après la 41 ^{ème} délibération
17	AIX-LES-BAINS	T	Sophie PETIT-GUILLAUME	Départ après la 35 ^{ème} délibération
18	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Départ après la 36 ^{ème} délibération Pouvoir d'Esther POTIN
19	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
20	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
21	LA BIOLLE	T	Philippe DA SILVA LOPES	
22	LA BIOLLE	T	Julie NOVELLI	
23	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
24	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 2 ^{ème} délibération
25	LE BOURGET-DU-LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ après la 2 ^{ème} délibération
26	LE BOURGET-DU-LAC	T	Pierre HOCHARD	
27	LE BOURGET-DU-LAC	T	Philippe LANÇON	
28	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
29	BRISON SAINT INNOCENT	T	Marthe MASSONNAT	
30	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Bruno MORIN	Départ après la 47 ^{ème} délibération
31	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
32	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
33	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
34	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
35	ENTRELACS	T	Claire COCHET	
36	ENTRELACS	T	Gaëlle GERBELOT	
37	ENTRELACS	T	Jean-Marc GUIGUE	
38	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Florian MAITRE	
40	GRESY-SUR-AIX	T	Colette PIGNIER	
41	GRESY-SUR-AIX	T	Patrick POURCHASSE	
42	GRESY-SUR-AIX	T	Chrystel TROQUIER	
43	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
44	MERY	T	Stéphane ROULET	
45	MOTZ	T	Daniel CLERC	
46	MOUXY	T	Laurent FILIPPI	
47	MOUXY	T	Catherine RAVANNE	
48	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
49	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
50	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	



51	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
52	SAINT OURS	T	Louis ALLARD	
53	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
54	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
55	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 2 ^{ème} délibération
56	TRESSERVE	T	Christian ROUSSEL	
57	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
58	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
59	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
60	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 16 ^{ème} délibération
61	VOGLANS	T	Martine BERNON	
62	VOGLANS	T	Yves MERCIER	

27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN

Autres présents non votants :

Michel ARDOUVIN	BOURDEAU (suppléant)
Eudes BOUVIER	Membre du Bureau de Grand Lac
Thibaut DERRIERE	Responsable Air-Climat-Energie
Dominique DORD	Président de Grand Lac
Cécile PEIGNELIN	SAINT OFFENGE (suppléante)
Christian REBELLE	Membre du Bureau de Grand Lac
Jean-Louis WIRTH	ONTEX (suppléant)
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Charline KALLMANN	Responsable Urbanisme
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des Services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur du Pôle Services à la population
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service Assemblées / Juridique
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Directeur financier

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 juin 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse, 47 projets de délibérations et 2 vœux. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 62 présents (61 titulaires et 1 suppléant), et 63 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 35 Année : 2020
Exécutoire le : 19 JUIN 2020
Affichée le : 19 JUIN 2020
Visée le : 19 JUIN 2020

RESSOURCES HUMAINES

Versement d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de service public pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face au Covid-19

Monsieur Le Président indique que les services se sont fortement mobilisés pendant cette crise liée au Covid-19 et que la continuité de service a été parfaitement assumée malgré des situations complexes et anxiogènes.

Comme l'Etat le prévoit à travers son décret n°2020-570 du 14 mai 2020 et comme déjà partagé en bureau communautaire, Monsieur le Président propose qu'une prime exceptionnelle soit versée aux agents concernés, hors RIFSEEP. Cette prime sera exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Des modalités d'application doivent demeurer équitables afin de valoriser les agents à la hauteur de leur engagement. Les conditions d'application proposées sont les suivantes :

- Création de deux niveaux de prime :
 - o 1 000 € maximum attribués aux agents en activité dans des services opérationnels et notamment les services d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées, et de collecte des déchets.
 - o 300 € maximum attribués aux agents en télétravail.
- Proratisation en fonction du temps de travail (temps complet, temps non complet, temps partiel) ;
- Proratisation au temps d'activité pendant la période de confinement (17 mars au 11 mai 2020) selon les principes suivants :

OPERATIONNEL		TELETRAVAIL	
Activité du 17/03 au 11/05	Taux de prime octroyé	Activité du 17/03 au 11/05	Taux de prime octroyé
Activité <10 %	Pas de prime	Activité <25%	Pas de prime
Activité ≥ à 10% et < à 25%	25% de la prime	Activité ≥ à 25% et < à 50%	50% de la prime
Activité ≥ à 25% et < à 50%	50% de la prime	Activité ≥ à 50%	100% de la prime
Activité ≥ à 50% et < à 75%	75% de la prime		
Activité ≥ à 75%	100% de la prime		

- Si des agents ont eu leur temps de travail répartis entre du temps opérationnel et du temps en télétravail, une proratisation sera appliquée,
- Le montant maximal octroyé pour un agent ne peut pas dépasser 1000 €,
- Elle sera versée en une fois et sera valable pour toute la période d'état d'urgence sanitaire éventuellement renouvelée,

- Elle sera appliquée à tout agent ayant rempli des fonctions pendant cette période de confinement : fonctionnaires, contractuels, apprentis en proportion du temps passé pendant cette période.

L'application de cette prime exceptionnelle aux agents de Grand Lac représente une enveloppe approximative de 100 000 €.

Pour une parfaite information de l'assemblée, M. le Président souligne qu'une délibération sera proposée au conseil d'administration du CIAS, dans le même esprit.

-
- Vu la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 relative à la fonction publique territoriale,
 - Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
 - Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
 - Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE l'application de cette prime selon les règles précédemment définies.

Aix-les-Bains, le 16 juin 2020

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 57 |
| - Votants : 53 |
| - Pour : 53 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Ressources humaines - Versement d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de service public pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face au Covid-19

Date de transmission de l'acte : 19/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 19/06/2020

Numéro de l'acte : d3276 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200616-d3276-DE

Date de décision : 16/06/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Autres délibérations